

Brocante du 18/05/2025
Comité des fêtes de Cornil 19150
Réponse avant le (jeudi 02 mai)

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Adresse

Code postal & Ville

Téléphone

Email@.....

N° carte d'identité

Délivrée par, le/...../.....

Immatriculation du véhicule

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Les réservations et paiements se font

Règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes de Cornil
à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

Je réserve mètres et je joins mon règlement de €

Fait à, le /.... / 20.....

Signature

Brocante du 18/05/2025
Comité des fêtes de Cornil 19150
Réponse avant le (jeudi 02 mai)

REGLEMENT

Article 1 - Place de la mairie Cornil 19150

Article 2 -Date du vide grenier 18 mai 2025 de 8h00 à 18h00.

Article 3 - Objets interdits d'achat et de vente dans les vides greniers.

1. Les animaux vivants.
2. Certains animaux protégés empaillés comme les rapaces, les félins.
3. Les matériaux issus d'animaux protégés comme l'ivoire et les cornes de rhinocéros.
4. Les boissons alcoolisées ou non et la nourriture.
5. Les objets pouvant s'avérer dangereux comme les armes à feu qui doivent être rendues inutilisables.
6. Les copies et contrefaçons comme par exemple les sacs Vuitton.
7. les objets neufs encore dans l'emballage sont aussi interdit.
8. Le **particulier** n'a pas le droit de vendre des objets fabriqués de ses mains, comme par exemple une peinture.
9. Les objets à **caractères très marqués** politiques ou religieux pouvant gêner le public. Entre d'autres termes les objets ostentatoires comme par exemple une affiche représentant Hitler.
10. [L'ivoire est strictement interdit à l'achat comme à la vente.](#)

Article 4 - Accessibilité à la brocante

Entrée sur la place.

Article 5 - Conditions d'attribution des emplacements

Les places sont attribuées par N° défini sur le plan fourni.

Article 6 - Prix et modalités de paiement

premier prix 6€ les 3 mètres, 2€ par mètre supplémentaire, chèque ou espèces.
Payable d'avance, les sommes récoltées ne seront encaissées qu'après l'événement.

Le remboursement ne sera effectué que si le vide grenier est annulé.

Minimum pour une annulation une semaine avant la date.

Article 8 - Conditions d'occupation et de libération des emplacements

Laisser propre les emplacements, poubelles derrière la mairie.
